

Consultation de l'ensemble des Directeurs d'école disposant d'une adresse électronique. Au total, **10 094** questionnaires ont été exploités

**Ci-dessous, les résultats comparés de l'ensemble des répondants avec ceux de l'académie de REIMS** (soit environ 300 réponses ou 3% de l'ensemble)  
**Tous les nombres donnés sont des pourcentages.**

### **- A -Le temps lié à la direction de l'école**

#### **Le temps quotidien moyen consacré à des tâches liées à la direction de l'école**

Question : En moyenne, dans une journée de classe (lorsque vous n'êtes pas déchargé), récréations comprises, combien de temps consacrez-vous à des tâches liées à la direction de l'école ?

Aucun dérangement (Ensemble 1/Reims 2)  
Environ 15 minutes(Ensemble 6/Reims 9)  
Environ 30 minutes (Ensemble 29/Reims 37)  
Une heure ou plus (Ensemble 64/Reims 52)

#### **Le temps hebdomadaire moyen consacré à la direction de l'école**

Question : En moyenne, dans une semaine, sans compter le temps que vous passez avec les élèves, combien de temps consacrez-vous à la direction de l'école ?

Moins de 10 heures par semaine (Ensemble 66/Reims 68)  
De 10 à 15 heures par semaine (Ensemble 30/Reims 28)  
De 15 à 20 heures par semaine (Ensemble 3/Reims 3)  
Plus de 20 heures par semaine (Ensemble 1/Reims 1)

#### **Le temps hebdomadaire moyen consacré à la direction de l'école en plus du temps de décharge**

Question : En moyenne, dans une semaine, sans compter le temps que vous passez avec les élèves, combien de temps consacrez-vous à la direction de l'école en plus de votre temps de décharge ?

Moins de 10 heures par semaine (Ensemble 33/Reims 30)  
De 10 à 15 heures par semaine (Ensemble 46/Reims 55)  
De 15 à 20 heures par semaine (Ensemble 13/Reims 10)  
Plus de 20 heures par semaine (Ensemble 8/Reims 5)

### **- B -La reconnaissance et la représentation des Directeurs**

#### **La reconnaissance de la fonction de Directeur d'école par différents acteurs**

Question : Selon vous, la fonction de directeur d'école est-elle reconnue par... ?

**Les mairies** Oui, plutôt (Ensemble 79/Reims 77) Non, plutôt pas (Ensemble 17/Reims 19)  
Ne sait pas (Ensemble 4/Reims 4)

Question : Selon vous, la fonction de directeur d'école est-elle reconnue par... ?

**Les parents d'élèves** Oui, plutôt (Ensemble 82/Reims 78) Non, plutôt pas (Ensemble 14/Reims 17) Ne sait pas (Ensemble 4/Reims 5)

Question : Selon vous, la fonction de directeur d'école est-elle reconnue par... ?

**Les IEN** Oui, plutôt (Ensemble 76/Reims 71) Non, plutôt pas (Ensemble 18/Reims 24) Ne sait pas (Ensemble 6/Reims 5)

Question : Selon vous, la fonction de directeur d'école est-elle reconnue par... ?

**Les collègues adjoints** Oui, plutôt (Ensemble 74/Reims 72) Non, plutôt pas (Ensemble 21/Reims 20) Ne sait pas (Ensemble /Reims 8)

Question : Selon vous, la fonction de directeur d'école est-elle reconnue par... ?

**Les élèves** Oui, plutôt (Ensemble 74/Reims 77) Non, plutôt pas (Ensemble 18/Reims 15) Ne sait pas (Ensemble /Reims 8)

Question : Selon vous, la fonction de directeur d'école est-elle reconnue par... ?

**Les inspecteurs académiques** Oui, plutôt (Ensemble 19/Reims 20) Non, plutôt pas (Ensemble 62/Reims 63) Ne sait pas (Ensemble 19/Reims 17)

Question : Selon vous, la fonction de directeur d'école est-elle reconnue par... ?

**Le Ministère de l'Éducation Nationale** Oui, plutôt (Ensemble 5/Reims 6) Non, plutôt pas (Ensemble 85/Reims 85) Ne sait pas (Ensemble 10/Reims 9)

### **Le jugement sur l'engagement des syndicats enseignants aux côtés des Directeurs**

Question: Selon vous, les syndicats enseignants s'engagent-ils suffisamment aux côtés des directeurs pour défendre leurs revendications (concernant les décharges, et le statut notamment) ?

Oui, plutôt (Ensemble 41/Reims 38) Non, plutôt pas (Ensemble 47/Reims 50) Ne sait pas (Ensemble 12/Reims 12)

### **Le sentiment sur la représentation des Directeurs par les syndicats enseignants**

Question : Avez-vous le sentiment d'être bien représenté en tant que directeur par les syndicats enseignants ? Oui, plutôt (Ensemble 31/Reims 28) Non, plutôt pas (Ensemble 53/Reims 55) Ne sait pas (Ensemble 16/Reims 17)

## **- C -Le jugement sur les évolutions nécessaires du métier et les mesures prises par le Ministère**

### **Le jugement sur le régime des décharges**

Question : S'agissant des décharges... ?

Il faut améliorer le régime actuel des décharges tout en conservant la responsabilité d'une classe (Ensemble 53/Reims 52)

Les directeurs d'école ne doivent plus avoir obligatoirement la responsabilité d'une classe tout en conservant une activité (Ensemble 47/Reims 48)

### **Le jugement sur les indemnités de Direction**

Question : S'agissant des indemnités de direction... ?

Les indemnités de direction reçues correspondent à la charge de travail du directeur (Ensemble 1/Reims 2)

Il est nécessaire d'augmenter les indemnités de direction d'école (Ensemble 19/Reims 17)

Il faut créer un salaire de directeur d'école, pris en compte dans les retraites (Ensemble 80/Reims 81)

## **Le jugement sur les moyens financiers de l'école**

Question : S'agissant des moyens financiers de l'école... ?

Il faut continuer à financer les écoles selon les possibilités financières de chaque commune (Ensemble 24/Reims 24)

Il est nécessaire de créer un statut d'établissement pour garantir une parité de moyens entre les écoles (Ensemble 76/Reims 76)

## **Le jugement sur la formation des Directeurs**

Question : S'agissant de la formation des directeurs... ?

La formation actuelle correspond aux besoins des directeurs (Ensemble 17/Reims 20)

Il faut développer la formation actuelle, de 3 semaines à un trimestre (Ensemble 41/Reims 35)

Il faut passer à une formation qualifiante d'une année, en alternant terrain et théorie (Ensemble 42/Reims 45)

## **Le jugement sur la définition du métier**

Question : S'agissant de la définition du métier... ?

Il faut maintenir inchangé l'actuel décret de février 1989 régissant les attributions du directeur d'école (Ensemble 5/Reims 2)

Il faut aller vers une définition plus claire et plus précise des tâches et responsabilités de la direction d'école (Ensemble 95/Reims 98)

## **Le jugement sur la reconnaissance du métier**

Question : S'agissant de la reconnaissance du métier... ?

Il faut conserver la fonction actuelle d'un enseignant chargé de la direction (Ensemble 27/Reims 25)

Il faut reconnaître le métier de directeur d'école (Ensemble 73/Reims 75)

## **L'adhésion à différentes mesures prises par le Ministère de l'Education Nationale**

Question : Evoquons à présent les mesures prises en Mai 2006 par le Ministère de l'Education Nationale. Pour chacune des propositions suivantes, diriez-vous que vous êtes tout à fait d'accord, plutôt d'accord, plutôt pas d'accord ou pas du tout d'accord ?

**Il est difficile de déléguer une grande partie des tâches du directeur à des jeunes sans expérience ni formation**

tout à fait d'accord, (Ensemble 72/Reims 73) plutôt d'accord (Ensemble 22/Reims 24) , plutôt pas d'accord (Ensemble 4/Reims 3) pas du tout d'accord (Ensemble 2/Reims 0)

**Les EVS (emploi vie scolaire), recrutés sans formation ni diplôme minimum requis, ne pourront pas vraiment soulager la charge de travail du directeur**

tout à fait d'accord (Ensemble 50/Reims 50) , plutôt d'accord (Ensemble 30/Reims 35) , plutôt pas d'accord (Ensemble 14/Reims 11) pas du tout d'accord (Ensemble 6/Reims 4)

**L'utilisation de PE2 (étudiants IUFM) améliorera sensiblement l'ensemble du régime des décharges classes**

tout à fait d'accord(Ensemble 5/Reims 4) , plutôt d'accord(Ensemble 32/Reims 47) , plutôt pas d'accord(Ensemble 36/Reims 33) pas du tout d'accord(Ensemble 27/Reims 16)

**La revalorisation de 20 % (15 euros par mois) de l'ISS (indemnité de sujétion spéciale) correspond au niveau de responsabilité et de travail du directeur**

tout à fait d'accord(Ensemble 2/Reims 3) , plutôt d'accord(Ensemble 3/Reims 4) , plutôt pas d'accord (Ensemble 15/Reims 17) pas du tout d'accord(Ensemble 80/Reims 76)

## **L'adhésion à la création d'un statut de la Direction d'école**

Question : Etes-vous favorable ou opposé à la création d'un statut de la direction d'école, statut non hiérarchique envers les collègues adjoints (pas d'intervention dans la notation et l'évaluation de ces collègues), statut venant reconnaître le métier de directeur d'école et définissant de manière claire et limitative les tâches et responsabilités ?

**L'adhésion à la création d'un statut de la Direction d'école**

Tout à fait favorable(Ensemble 64/Reims 68)

Plutôt favorable(Ensemble 29/Reims 26)

Plutôt opposé(Ensemble 5/Reims 4)

Tout à fait opposé(Ensemble 2/Reims 2)